



## Des sanctions pour le broyeur à métaux d'Aubange? Une décision imminente - 28-04-2021 21:57:05

AUBANGE -

**Le bourgmestre d'Aubange, François Kinard, est sur le point de décider** des mesures ou sanctions à imposer à Ecore et son broyeur à métaux.



L'actualité se bouscule autour du broyeur à métaux de la société Ecore à Aubange. Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises **des pollutions constatées autour du site**. Elles ont également été mises en avant dans le reportage d'*Investigation* consacré aux broyeurs à métaux en Wallonie diffusé mercredi soir par la RTBF.

Hasard du calendrier, le bourgmestre d'Aubange est sur le point de se prononcer quant aux éventuelles sanctions à infliger à l'entreprise **qui ne respecte pas son permis d'environnement**, au niveau de ses rejets dans l'air.

Les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées pour les PCB, les PBDE, les phtalates et des composés organiques volatils. Les regards sont surtout tournés vers les dépassements en matière de PCB, classés parmi les polluants organiques persistants. Une exposition longue et régulière aux PCB peut être nocive pour la santé.

En 2018, la Wallonie a décidé de limiter drastiquement les émissions de PCB. Elle impose aux entreprises les normes les plus strictes en la matière au niveau européen.

Ecore disposait de deux années pour rentrer dans les clous. Or, ce n'est toujours pas le cas. Le délai étant dépassé, des sanctions peuvent tomber, allant de l'imposition d'un plan d'intervention à la mise d'appareils sous scellés et même jusqu'à la cessation de l'activité.

### **Le rapport s'est perdu en chemin**

Le Département de la Police et des Contrôles (plus connu comme la police de l'environnement) a dressé un PV à charge d'Ecore. Il a également instruit des mesures complémentaires à adopter pour contraindre l'entreprise à respecter son permis. Ce rapport a tardé à arriver jusqu'à la Ville d'Aubange. Il s'est même perdu en chemin. Il a fallu le renvoyer et il est finalement arrivé à l'administration communale le 14 avril.

Sur base de ce rapport, François Kinard **ne renvoie plus la balle à la Région** comme il avait pu le déclarer lorsqu'il avait les mains vides, le bourgmestre aubangeois s'apprête à prendre les mesures qui s'imposent, comme le prévoit le Code de l'Environnement.

## Auditionner Ecore

À dater de l'envoi du rapport, si le bourgmestre n'agit pas durant quinze jours, un agent de la police de l'environnement pourra prendre le relais et sanctionner l'entreprise. Tic-tac... le délai arrive à terme. Reste que «l'inaction» du bourgmestre n'est pas clairement définie. *«Je n'ai pas été inactif, j'ai organisé une audition avec Ecore, commente François Kinard. Une décision qui peut être aussi lourde de conséquence ne peut pas être prise sans que l'entreprise puisse se défendre. La Région wallonne me recommandait également d'auditionner l'entreprise.»*

Le bourgmestre ne compte pas jouer la montre et prolonger indéfiniment ce délai. Mais il veut se donner le temps de prendre la bonne décision, qui devrait tomber d'ici peu.

Rappelons qu'Ecore n'est pas resté les bras croisés pendant plus de 2 ans. La société a notamment étudié de nouveaux systèmes de filtration. **Elle va investir 2,5 millions d'euros pour réduire ses rejets** sur le site d'Aubange. L'installation d'un premier filtre est prévue cet été. Les principaux aménagements sont programmés en octobre et novembre.

Lydie PICARD (L'Avenir)

X

## Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**

J'accepte